



CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE **L'ALPTIS**
SAMEDI 11 OCTOBRE 1986
LYON / PALAIS DES CONGRÈS

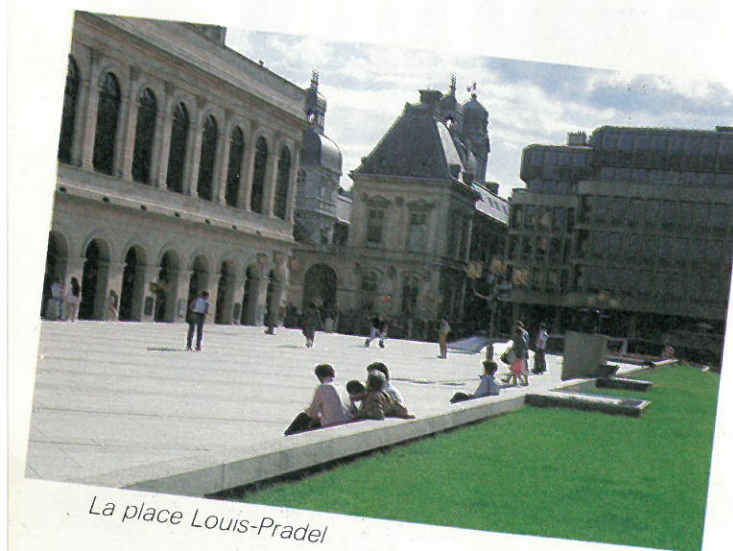
PROGRAMME DE LA JOURNÉE



La rue de la Ré



Les quais de Saône



La place Louis-Pradel

► De 10 h à 12 h 30

Salle de la Roseraie

Assemblée Générale, Palais des Congrès, quai Achille-Lignon, 69002 Lyon

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et élection de la Commission de Contrôle des pouvoirs.
2. Complément au Rapport Moral.
3. Renouvellement du quart sortant des membres du Conseil d'Administration* :
 - M. André Chalon, expert-comptable retraité, à Lyon.
 - M. Jacky Darne, expert-comptable, à Lyon.
 - M. Henri Guillermin, chirurgien-dentiste, à Lyon.
 - Mme Hélène Leiser, sans profession, à Bazas.
 - Mme Denise Mereaud, pharmacien, à Jonage.
 - M. Michel Magnan, docteur en médecine, à Marseille.
4. Présentation du Rapport Financier.
5. Rapport de la Commission de Contrôle Financier.
6. Interventions des représentants des Comités Consultatifs.
7. Désignation d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un Commissaire aux Comptes Suppléant.
8. Approbation du Rapport Moral.
9. Approbation du Rapport Financier.
10. Renouvellement du mandat des Membres de la Commission de Contrôle Financier.
11. Fixation du montant des cotisations statutaires et du droit d'entrée pour 1987.
12. Suite des interventions des représentants des Comités Consultatifs.
13. Réponses aux questions posées.
14. Résultat du vote pour le Renouvellement partiel du Conseil.
15. Conclusions.

► 13 h 00

Déjeuner au Pavillon du Parc - Parc de la Tête-d'Or.

► 15 h 30

Découvrez Lyon, au fil de l'eau.

Embarquement : quai des Célestins, rive gauche (passerelle du Palais de Justice).

Tour de l'Île-Barbe + confluent et retour.

Durée : 2 heures.

* Les candidatures au Conseil d'Administration, émanant d'adhérents justifiant d'un an au moins d'affiliation, doivent être adressées par lettre recommandée au siège avant le 1^{er} octobre.



Le complexe de Perrache



Une rue du Vieux Lyon

RAPPORT MORAL

A l'occasion du 10^e anniversaire de la création d'ALPTIS, il était normal que notre Assemblée Générale se tienne en 1986 à Lyon où l'Association est née. Pour les nouveaux venus, rappelons inlassablement que l'un des rôles les plus essentiels de nos Assemblées statutaires est de vérifier d'une année à l'autre la conformité de l'orientation voulue et des résultats obtenus.

La précédente Assemblée en octobre 1985 à Paris et les travaux préparatoires qui l'entourèrent avaient mis en relief quelques impératifs.

Primauté, disions-nous, de la qualité des prestations offertes, après sélection, au choix des adhérents.

Primauté de leur adaptation permanente à l'évolution des besoins dans le contexte d'une législation sociale en perpétuelle mutation...

Depuis 10 ans, notre capacité d'adaptation n'a cessé, en effet, d'être sollicitée, que ce soit à l'occasion de la mise en place de l'assurance personnelle (ex-assurance volontaire), du développement des régimes collectifs, des oscilla-

tions du remboursement des régimes légaux, de la prise en charge de risques nouveaux (I.V.G. fécondation in-vitro, etc.) de l'extension ou du repli de la couverture obligatoire.

On le rappelait dernièrement, la production législative et réglementaire en matière de Sécurité Sociale est considérable et croissante (3 000 pages de textes nouveaux chaque année, de 1981 à 1985 : 230 lois et ordonnances, 580 décrets).

Depuis l'origine nous affirmons que notre association doit être interprofessionnelle et s'ouvrir à des adhérents issus de toutes les régions.

L'exigence d'une cohabitation des professions les plus diverses se révèle impérieuse dans une économie aux évolutions plus rapides que jamais.

L'ouverture du recrutement à toutes les régions n'est pas moins indispensable alors qu'on constate du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest des disparités notables dans le volume et la nature des soins.

Selon les départements le taux de mortalité varie comme on le sait de 9 pour mille à 13 pour mille.

La cause des décès varie tout aussi sensiblement d'une région à l'autre, et des différences importantes demeurent dans l'équipement hospitalier et sanitaire, tout comme dans le taux de fréquentation des établissements de soins.

Parallèlement, nous n'avons cessé depuis 10 ans d'affirmer le caractère positif et stimulant de l'émulation entre les diverses composantes de la protection sociale facultative (sociétés mutualistes, compagnies d'assurances et structures intermédiaires du type Association de Prévoyance ou Institution).

A cet égard, nous sommes aujourd'hui comblés !

Au fur et à mesure que s'affirme l'urgence du développement de la prévoyance complémentaire pour couvrir le coût croissant des dépenses de santé, s'ajoute l'aiguillon de la concurrence.

Les places de premiers sont et seront de plus en plus chères.

Le maintien dans le peloton de tête exige et exigera toujours plus de dynamisme et d'imagination, et il est bien qu'il en soit ainsi.

Le vaste débat sur la protection sociale complémentaire que nous appelons de nos vœux, la prise de conscience à laquelle nous incitions les uns et les autres sont en train de devenir réalités.

L'assuré moyen de plus en plus averti, responsable et légitimement exigeant, parce qu'il se sent moins isolé, participe, donne son avis.

On nous complimente en nous reprochant d'y avoir contribué.

Les assurés ne seront pas seulement attentifs aux différences de prix, mais aussi à la qualité du service et à la pérennité des garanties.

On peut en effet toujours faire mieux à un moment donné, mais pour combien de temps ?



Le parc de la Tête-d'Or

En matière de sécurité et de santé le trop bon marché coûte cher.

Dans cette perspective et pour mieux nous adapter à jouer le rôle moteur qui est le nôtre, avait été décidée la séparation au sein de deux organismes distincts de l'expression associative et de la gestion des opérations administratives que nous avons la charge de contrôler.

Cette distinction est désormais devenue effective.

Elle devrait s'accompagner d'un essor nouveau et constituer le point de départ d'un sensible bond en avant.

Certes nous sommes plus ou moins heureusement copiés au plan de la présentation des garanties offertes.

C'est la rançon de l'émulation et de la libre concurrence mais nous le sommes moins s'agissant de la réalité de la participation et du droit de regard des assurés à la gestion.

Sur le long terme nous pensons que la différence se révélera capitale : nous sommes et voulons être une association d'assurés.

Le développement jugé indispensable de nos Comités Consultatifs se poursuit.

De 12 leur nombre est passé à 17, les nouvelles créations ayant eu lieu à Nancy, Chalon-sur-Saône, Clermont-Ferrand, Nice et Perpignan.

Il semble que leur rôle soit maintenant clairement défini.

D'abord et avant tout Comités de parrainage de l'ALPTIS dans les régions, destinés à témoigner de l'implantation de l'Association, ils sont par là même les racines grâce auxquelles l'Association poursuivra son développement.

Cela n'exclut pas bien au contraire leurs initiatives mêmes modestes dans le cadre du développement de la prévention.

Les plus clairvoyants rappellent en effet avec persévérance que la sécurité n'est pas seulement l'indemnisation des risques mais consiste à prévenir leur réalisation.

Déterminante peut être aussi leur contribution à la campagne de sensibilisation qu'il faut mener pour éclairer certains aspects qui méritent de l'être :

– le leurre des garanties médico-chirurgicales proposées à bas prix parce qu'elles excluent les retraités, les licenciés, les pré-retraités ;

– le leurre des garanties incapacité de travail invalidité offertes au rabais parce qu'elles ne comportent pas la constitution des provisions nécessaires au maintien du paiement des indemnités et des rentes en cas de résiliation de l'adhésion ou de disparition du groupe.

L'élargissement du Conseil d'Administration constituait une autre exigence, avec pour corollaire la représentation effective de toutes les régions et de toutes les professions.

Elle est pour l'essentiel réalisée.

C'est vous qui devrez cependant dire si le bilan est ou non positif, les objectifs fixés ayant été approchés, même si beaucoup de projets restent encore en chantier, comme par exemple :

a) la constitution déjà ébauchée au sein d'ALPTIS d'un véritable bureau d'études des garanties au plan technique ;

b) le développement d'une concertation plus régulière et plus approfondie avec nos partenaires assureurs, que semble heurter parfois, même s'ils n'en disent rien, notre souci d'indépendance, sans lequel pourtant nous perdriions beaucoup de notre originalité ;

c) l'achèvement de la mise en place de Comités Consultatifs dans les quelques régions qui en sont encore dépourvues ;

d) l'amélioration de la forme et du contenu du journal ALPTIS/INFO ;

e) la permanence de la croissance de nos effectifs qui n'est pas une fuite en avant dans la mesure où elle reste maîtrisée ;

f) le recrutement prioritaire d'adhérents jeunes d'autant plus indispensable qu'apparaissent vérifiées les disparités redoutées dans la consommation moyenne des soins en fonction de l'âge, au fur et à mesure qu'on les connaît mieux, grâce au traitement informatique.

Nous n'aurons garde d'oublier la revendication de la déductibilité fiscale des cotisations (ou d'une part des cotisations) des régimes de prévoyance complémentaire, véritable serpent de mer, pensent quelques-uns d'entre vous.

Nous croyons tout au contraire que l'idée fait son chemin.

Le présent rapport visant d'abord à susciter vos réactions ne peut être plus long.

Les sujets abordés l'ont été de manière trop succincte, d'autres ont été occultés mais vous allez réagir.

Utilisant le questionnaire joint, vous allez nous écrire.

C'est ce que nous souhaitons.

Le Conseil d'Administration
Lyon, le 19 juin 1986



Guignol, Gnafron et la mère Cottivet, les gônes lyonnais par le sculpteur Ipousteguy



QUESTIONNAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 OCTOBRE 1986

1. Nos Assemblées générales, après s'être tenues des années durant un vendredi de 17 h à 19 h, sont maintenant convoquées un samedi de 10 h à 12 h
Cela constitue-t-il pour vous un empêchement majeur :

OUI ☐ NON ☐

Dans l'affirmative, participeriez-vous si nos Assemblées étaient convoquées un dimanche matin

OUI ☐ NON ☐

Un lundi en fin d'après-midi

OUI ☐ NON ☐

2. L'édition d'un livret d'accueil du nouvel adhérent définissant ses droits et ses devoirs est envisagée.
Vous la jugez ?

indispensable ☐ souhaitable ☐ superflue ☐

3. L'édition d'une notice de présentation exposant le rôle et l'originalité de l'Association est envisagée, qui serait mise à la disposition de chacun de vous pour une diffusion sélective dans votre entourage.
Cela vous paraît-il ?

nécessaire ☐ souhaitable ☐ inutile ☐

4. Avez-vous des observations ou des suggestions à formuler concernant les heures et jours d'ouverture de nos bureaux.

.....
.....
.....

5. Sur quel plan les services de l'Association vous paraissent-ils devoir être améliorés en priorité :

rapidité ☐ courtoisie ☐ efficacité ☐ attention ☐

6. Quels sont les aspects sur lesquels nous devrions, à votre avis, davantage axer notre campagne d'information pour mieux faire connaître l'ALTIS ?

.....
.....
.....

COUPON RÉSERVATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11 octobre 1986 - LYON - Palais des Congrès

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

- ☐ Assistera au déjeuner prévu : Soit personnes.
(Les conjoints sont également conviés à cette journée).
- ☐ Participera à la visite guidée de LYON en bateau.
- ☐ Utilisera les services SNCF (billet congrès).

Si vous souhaitez prolonger votre séjour à LYON, préférez au billet-congrès, la formule train + hôtel (renseignements dans toutes les gares).

En retour, vous recevrez un fichet Congrès pour réserver votre titre de transport.

*

A titre de participation, vous adresse la somme de 50 F par personne soit F.

RÉPONSE IMPÉRATIVE POUR LE 27 SEPTEMBRE.

*

Un service de navette sera mis en place au départ des gares de Perrache et de la Part-Dieu.



7. Que suggérez-vous concernant l'aménagement des garanties et des cotisations en 1987 :
8. Les appels que nous lançons en faveur d'un comportement responsable des adhérents, vous paraissent-ils devoir s'accompagner de dispositions plus incitatives que celles en vigueur et lesquelles :
9. Il y a maintenant 17 Comités Consultatifs régionaux qui sont d'abord des Comités de parrainage, se réunissant 2 à 3 fois par an pour répondre aux interrogations que leur adresse le Conseil d'Administration, et sont un lieu de rencontre des adhérents. Nous envisageons leur multiplication. Acceptez-vous, si ce n'est déjà fait, d'y participer dans votre département ?
- OUI ☐ NON ☐

10. Autres remarques :

11. Avez-vous une question particulière à poser à laquelle vous souhaitez qu'il soit répondu ?

Nom Prénom N° adhérent

Adresse

Profession Age

Questionnaire à nous retourner à ALPTIS, 69347 Lyon Cedex.


69347 Lyon cedex 07



Le Marché aux fleurs place Bellecour

RAPPORT FINANCIER



Reflets du Palais de la Bourse dans les armoiries lyonnaises

Nous vous présentons les comptes de l'exercice 1985 qui font ressortir un excédent de 450 292,62.

Les comptes sont établis en appliquant des méthodes identiques à celles utilisées pour les exercices précédents.

N'ont été retenues en produits que les sommes encaissées pendant l'exercice se rapportant à l'année 1985 et aux années antérieures.

Les produits de l'exercice 1986 encais-

sés en 1985 ont été inscrits en produits constatés d'avance.

Par contre, ont été pris en dépenses tous les engagements de 1985.

Les prévisions de produits ont été tenues pour les ristournes. Les droits d'entrée sont supérieurs de 25 % aux prévisions et de 30 % à l'année 1984.

Les charges sont en accroissement et légèrement supérieures au budget, bien que pour l'informatique elles aient été

provisionnées en 1984 et reprises en produits sur 1985.

La situation financière est saine en 1985 et le fonds de roulement positif.

Pour l'exercice 1986, l'association dépassant les seuils prévus par la loi du 1^{er} mars 1984 est tenue à la présentation d'une comptabilité commerciale et à la nomination d'un Commissaire aux Comptes.

Les Trésoriers :
Nicole Goudard - Jacky Darne

PROPOSITIONS DE FIXATION DU MONTANT DES COTISATIONS STATUTAIRES ET DU DROIT D'ENTRÉE EN 1987

	1986			1987		
	au trimestre et d'avance	au semestre et d'avance	à l'année et d'avance	au trimestre et d'avance	au semestre et d'avance	à l'année et d'avance
Isolés						
sans médico	14	27	52	15	28	52
avec médico	41	80	156	42	81	156
Groupes ouverts						
sans médico	13	25	48	14	26	48
avec médico	38	74	144	39	75	144
Groupes à adhésion obligatoire						
sans médico	12	23	44	13	24	44
avec médico	21	40	76	22	41	76
Droits d'entrée	60 F			60 F		



La gare de la Part-Dieu

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1985

ACTIF			PASSIF		
	1985	1984		1985	1984
Actif immobilisé	5 520 054,03	5 497 252,44	Réserve générale	2 100 000,00	2 100 000,00
Actif circulant	10 032 650,34	9 506 718,75	Fonds de secours	726 949,40	244 691,20
Comptes de régularisation	1 003 507,90	790 536,03	Report à nouveau	473 897,57	196 487,30
			Excédents exercice	450 292,62	277 410,27
			Provisions risques et charges	2 430 723,81	2 361 519,79
			Dettes	10 312 798,99	10 545 520,40
			Comptes de régularisation	61 549,88	68 878,26
	<u>16 556 212,27</u>	<u>15 794 507,22</u>		<u>16 556 212,27</u>	<u>15 794 507,22</u>

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 1985

CHARGES			PRODUITS		
	1985	1984		1985	1984
Salaires et charges	8 361 444,47	6 998 947,39	Cotisations statutaires	4 319 113,95	3 630 389,59
Dotations aux amortissements	2 074 702,96	569 287,29	Droits entrée	377 620,00	288 948,00
Dotations aux fonds de secours	600 000,00	100 000,00	Ristournes nettes de gestion	12 012 245,01	8 855 466,07
Dotations pour investissement	1 200 000,00	1 700 000,00	Autres produits exploitat.	42 567,05	93 165,59
Impôts et taxes	131 788,43	111 434,40	Intérêts et produits assimilés	222 014,62	235 990,16
Autres charges d'exploit.	5 881 261,81	3 864 151,50	Produits nets sur cession	363 470,86	513 379,76
Charges financières	6 454,10	63 049,04	Valeurs		
Charges exceptionnelles	78 185,51	5 142,11	Produits exceptionnels	88 485,40	72 082,83
Excédents exercice	450 292,62	277 410,27	Reprise sur amort. et prov.	1 358 613,03	
	<u>18 784 129,92</u>	<u>13 689 422,00</u>		<u>18 784 129,92</u>	<u>13 689 422,00</u>